

maux, comme on l'a si bien dit : "L'esprit d'association reçoit une puissante impulsion, et les Sociétés de Bienfaisance Mutuelle se sont développées rapidement sous l'influence de l'Eglise." C'est ce à quoi on pouvait s'attendre.

Comme il a déjà été dit, le principe d'association se trouve à une époque très reculée de l'histoire de l'humanité. Il est, peut-être, inutile d'essayer d'attribuer à un pays ou une race particulière l'origine de ces institutions. Les motifs de l'établissement de ces associations sont les mêmes partout, dans les temps anciens comme au temps moderne; et on peut découvrir simultanément le pouvoir du nombre en vue de l'assistance mutuelle. Dans Rome paternelle des Sociétés de ce genre ont existé à une date très reculée. Il est dit que Numa Pompilius, Roi des Romains, qui commença à régner plus de sept cent ans avant le Christ, réunissait les musiciens, les charpentiers, les chaudronniers, les teinturiers, les bijoutiers, les cordonniers, les potiers et les tanneurs en Sociétés; et sous les Césars les capitaines de vaisseaux, transportant du grain des provinces à la capitale, et les boulangers, avec qui le Gouvernement contractait pour la distribution du pain aux pauvres, formèrent d'influentes Sociétés auxquelles de puissants privilèges furent conférés. Il est dit que dans le "Carnaval" de Rome d'aujourd'hui, plusieurs de ces sociétés sont encore représentées. Toutes paraissent avoir eu les mêmes visées générales. Elles choisissaient leurs propres officiers, faisaient des règlements pour leur propre gouverne, contribuaient à un fonds commun, se rencontraient et festoyaient ensemble à des époques déterminées—la liberté des rapports sociaux étant particulièrement appréciée. "Elles affirmèrent leur existence par un culte commun," choisissant un Dieu pour patron.

Les Grecs, aussi, au deuxième et troisième siècle avant le Christ, eurent leurs Associations du même genre. Ces Sociétés eurent plutôt le caractère des "Corporations" du Moyen-Age, que celui des Sociétés des Romains. Les membres contribuaient à un fonds général, s'aidaient l'un l'autre dans la nécessité, pourvoient aux funérailles, se réunissaient en assemblée pour délibérer sur leurs affaires, et célébraient des fêtes et des sacrifices religieux en commun. Des strictes règlements contre une conduite désordonnée devaient être mis en force par l'amende: celui qui ne payait pas ses contributions à la Société en était exclu à moins de pouvoir prouver pauvreté ou maladie. Parmi les Juifs, aussi, nous trouvons des exemples de ces Sociétés de Bienfaisance Mutuelle. Les arrangements dans les synagogues des Israélites à Alexandrie, environ cent soixante ans avant le Christ, par lesquels les Juifs étaient divisés par corps de métiers, montrent que des Sociétés semblables aux corporations commerciales furent en existence à ce temps là parmi la vieille nation Juive.

Les renseignements que nous avons sur ces anciennes Sociétés des Juifs, des Grecs et des Romains sont très incomplets; mais il n'y a pas de bonnes raisons, pour douter qu'elles eurent essentiellement les mêmes motifs qui sont naitre et vivre les Corporations du Moyen-Age. Je parlerai de celles-ci dans le prochain numéro.

Lévis, P. Q., 14 Mars, 1895.

À la dernière réunion des membres de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada (C. M. B. A.) tenue le

13 du présent mois, les résolutions suivantes ont été unanimement adoptées:

Proposé par Frère P. J. Montreuil, secondé par Frère S. E. M. Coutellier.

Que la Succursale No. 96, de l'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada (C. M. B. A.), profite de sa première réunion pour offrir à l'Hon. M. F. Hackett, ses félicitations les plus sincères, pour son élévation au poste de Ministre et de Président du Conseil pour la Province de Québec, positions que lui ont méritées ses talents et sa grande popularité.

Proposé par Frère Joseph Giguère, secondé par Frère Cleophas Auger:

Que copie de la présente résolution soit transmise à l'Hon. M. Hackett, à l'organe officiel THE CANADIAN et aux journaux de cette ville pour publication.

J. ADELARD DEMERS, Sec. Arch.

#### NOTES.

Nous offrons nos plus sincères félicitations à notre Premier Grand Vice Président, l'Hon. M. F. Hackett, à l'occasion de sa réélection, comme Ministre dans le Gouvernement de la Province de Québec, par une écrasante majorité.

Les membres de l'A. C. B. M. ont raison d'être profondément reconnaissants envers les Journaux Catholiques du Canada qui ont si habilement supporté notre cause et tant fait dans le passé pour avancer le bon travail de l'Association. Sans la coopération de la presse Catholique notre progrès aurait, en vérité, été lent; nous espérons qu'il ne sera jamais dit que les membres de l'A. C. B. M. manquent de gratitude sous ce rapport.

Cinq nouvelles Succursales pour le mois de Février. Des certificats médicaux ont été approuvés en Mars pour sept autres, aux endroits suivants. Kemptville, Ont., Cap St Ignace, P. Q., L'Avenir, P. Q.; Battleford et Prince Albert, T. N. O., Fraserville, Que., et New Glasgow, N. E. Si vous connaissez quelque place au Canada où vous pouvez organiser une Succursale, laissez nous avoir de vos nouvelles.

La Succursale 224, Murray Bay, P. Q., tient le premier rang sur le "rôle d'honneur" pour le plus grand nombre d'initiations pendant le mois de Janvier; et la Succursale 97, de la cité de Québec, est la première sur la liste pour le mois de Février. Ceci parle beaucoup en faveur de nos succursales dans la Province de Québec et nous espérons qu'elles continueront le bon travail.

Le Catholique qui n'appartient pas à l'A. C. B. M., s'il a qualité pour en devenir membre, n'est pas d'accord avec l'esprit du temps, car cette association unit nos gens sans égards à leur condition.

QUE de bonheur et de ravons de soleil réjouissant vous contribuez à faire entrer au sein de la famille desolée lorsque vous payez vos cotisations mensuelles.

Notre association est composée d'hommes de diverses nationalités, cependant tous ont un intérêt égal dans sa prospérité, et tous travaillent

à son succès quoiqu'ils ne s'accordent pas toujours sur la manière d'avancer le mieux les intérêts de l'association. L'A. C. B. M. est une société dans laquelle l'esprit de tolérance prévaut, et dont chaque membre est prêt à accorder aux autres les droits qu'il réclame pour lui-même.

Le Gouvernement local du Nouveau Brunswick a nommé Frère John L. Carleton, de St. Jean, Reporter de la Cour Suprême. Frère Carleton est l'un des membres du comité des Loix de l'A. C. B. M. du Canada et un de nos officiers les plus efficients. Il eut été difficile pour le Gouvernement de choisir une personne plus compétente.

Il n'y a pas de bonnes raisons pour que les Catholiques qui possèdent les qualités requises hésitent de devenir membres de l'A. C. B. M. Il y a très peu d'hommes qui ne dépensent pas annuellement, pour ce qui n'est pas du nécessaire ni du luxe, plus qu'il serait suffisant pour maintenir une police dans cette association.

À une récente réunion régulière la succursale 26ème de Montréal, P. Q., a passé des motions de condoléance à l'adresse des Frères Bernard et Owen Tansey, à l'occasion de la mort de leur soeur, feu Dame Drury, à l'adresse de Frère Connaughton à l'occasion de la mort de son père, feu James Connaughton, et aussi, de Frère James Millway, ancien membre de la succursale et maintenant de la succursale 111ème de Toronto, Ont., à l'occasion de la mort de son épouse. La succursale décida de faire la Sainte communion en corps le dernier Dimanche de Mars. La Succursale a tenu en Janvier une séance ouverte des plus fructueuses, et les bons résultats qu'on en attendait se font déjà voir: deux nouveaux membres ont été initiés depuis cette réunion et un troisième le sera bientôt; de plus plusieurs de ceux qui assistaient à cette réunion ont fait application pour devenir membres, il est question de tenir une autre réunion au même genre après Pâques. Le progrès de la succursale durant l'année 1894, sous la Présidence de Frère Patrick Reynolds, a été des plus satisfaisants. Le Président qui tient actuellement le fauteuil, Frère A. D. McGillis est l'un des marchands de Montréal qui rencontrent le plus de succès, et il apporte dans l'accomplissement de ses devoirs comme chef de la succursale la même énergie qui le caractérise dans ses affaires privées. Dans la personne de Frère J. J. Costigan la succursale compte l'un des secrétaires les plus compétents, les plus énergiques et les plus attentifs de l'Association. En somme, la perspective de la succursale pour l'année 1895 est des plus brillantes. Aux réunions de la succursale 26ème on voit toujours une nombreuse assistance, et les membres en général prennent un vif intérêt dans ses affaires; c'est ce qui explique la prospérité de cette succursale depuis sa formation en 1833.

Chaque membre est familier avec l'obligation que chaque succursale prend "d'enseigner aux membres et à leurs familles, au moyen de livres chrétiens, la piété, etc." On entend ceci du fauteuil de l'un des principaux officiers à chaque réunion, et si nous demandions aux frères des différentes succursales; comment cette pratique est-elle suivie dans votre succursale? Depuis combien de temps votre succursale est-elle établie et quels efforts avez-vous fait pour acheter des livres traitant de matières que chaque Catholique pratiquant devrait savoir afin d'être en état de répondre à toutes questions qui pourraient lui être posées concernant la doctrine, les rites, les cérémonies et la pratique de notre Sainte Foi? Nous craignons fort, à en juger par les rapports qui nous sont parvenus que la réponse dans plusieurs arrondissements serait; nous n'avons jamais porté d'attention à cette question et nous regrettons d'être obligés de dire qu'on ne peut trouver dans notre salle de réunion rien qui ressemble à une bibliothèque d'aucun genre.

Si les dix mille membres qui composent l'A. C. B. M., voulaient seulement faire leur devoir sous ce rapport, suivant leurs obligations, quelle immense corporation vraiment Catholique ils deviendraient, et quel pouvoir pour le bien dans le pays.

Au moyen de la bonne lecture ils deviendraient certainement meilleurs citoyens et seraient toujours prêts à combattre pour la foi, en contredisant d'une manière intelligente les nombreuses accusations ridicules, qu'on entend et lit chaque jour. Il suffira seulement d'attirer l'attention de nos frères, qui ont pu négliger jusqu'à ce jour de se procurer ces livres chrétiens, sur cette question importante pour avoir la certitude qu'elle ne sera pas négligée davantage.

Nous n'avons aucun doute que si les membres apportaient une stricte attention à cette question, les membres du clergé qui nous ont toujours aidé d'une manière si complaisante, en devenant membres et par leurs bonnes paroles, voyant que ce n'est pas lettre morte, travailleraient encore plus ardemment avec nous; et il n'y a pas le moindre doute que beaucoup d'autres, sachant que nous faisons en réalité de notre association une confraternité sociale aussi bien qu'une corporation Catholique d'assurance, entreraient en ligne et nous donneraient un pied à terre dans plusieurs paroisses où nous n'en avons pas.

Il est certainement de notre devoir de fournir, aussitôt que faire se pourra, les moyens de bons livres et de la bonne littérature, d'enseignement aux membres et à leurs familles la piété, l'intégrité et la sobriété; autrement pourquoi nous en informer à chaque réunion.

Il nous fera plaisir de publier les noms des succursales qui ont des bibliothèques dans ce but et toutes autres informations relativement aux avantages en résultant; et l'intérêt qu'on prendra dans cette question.

#### NOUVELLES SUCCURSALES.

La Succursale 245 a été instituée le 5 Mars, 1895, à Kemptville, Ont., par le Député d'arrondissement T. C. Murdock.

La Succursale 246 a été instituée le 19 Mars, 1895, à Cap St. Ignace, P. Q., par le Député d'arrondissement J. J. Montreuil. N. B.—Voilà le parti Anglais pour la liste des officiers de ces succursales.